

## VERS L'ÉMERGENCE D'UN ESPACE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

Paris (MFI) - C'est au Sommet des chefs d'État francophones de Québec en 1987, que l'idée d'organiser un espace économique francophone a été émise pour la première fois. Au Sommet de Cotonou, en décembre 1995, l'espace économique devient un programme mobilisateur de la Francophonie.

L'avenir de la Francophonie passe par l'économie. La régularité et la persistance avec lesquelles les responsables politiques ont affirmé cet impératif lors des différents sommets de chefs d'État et de gouvernement est à la hauteur du défi que représente l'émergence d'un espace économique francophone, c'est-à-dire avant tout le développement de liens, d'échanges, d'actions de coopération et de partenariats économiques entre francophones.

La Francophonie est le dénominateur commun de 47 États répartis sur différents continents qui partagent l'usage d'une langue avec toute la proximité historique et culturelle que cela implique. Mais la possibilité d'en faire un regroupement de pays qui ait une réalité et une visibilité sur le plan économique, même si elle s'appuie sur des arguments de poids (420 milliards de FF d'échanges extérieurs pour les pays concernés et 200 millions de consommateurs) reste un défi. Malgré tout, entre 9 ans et 5 sommets, l'idée a fait son chemin. Elle est devenue un projet doté de quelques moyens d'action, qui cherche à faire la démonstration de son intérêt. Certains sont déjà convaincus. Ainsi, pour Michel Guillou, directeur général et recteur de l'Aupelf-Uref, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche : *La Francophonie d'avenir ne peut être que globale : éducative, médiatique, économique.* Et pour Jacques Toubon, alors ministre français de la Culture et de la Francophonie : *L'Alliance francophone aspire à un supplément économique.*

De sommet en sommet, et ce dès la rencontre de Dakar en 1980, les chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français n'ont cessé d'affirmer la nécessité de mettre en place un véritable «partenariat économique» entre les pays francophones en prenant en compte plusieurs dimensions : intégration régionale, promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et stable, concertation, information, formation, communication. Les axes suivant lesquels l'espace économique francophone doit tenter de prendre vie ont donc été proposés au plus haut niveau. La gestion de cette question et l'élaboration de programmes spécifiques ont été attribués à deux institutions : l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et le Forum franco-ophone des affaires (FFA).

## **Un espace hétérogène**

Tout d'abord, la Francophonie est marquée du sceau de l'hétérogénéité. L'ensemble francophone est composé de 47 pays dispersés géographiquement : Europe occidentale, Europe orientale, Afrique, Amérique, Asie. Cet éparpillement est un obstacle au développement de relations commerciales. La Francophonie est de plus un ensemble économiquement déséquilibré dans le sens où tous les pays qui en font partie n'ont pas atteint un niveau de développement homogène. On ne compte que cinq pays industrialisés (France, Canada, Belgique, Luxembourg, Suisse) qui réalisent, à eux seuls, près de 87 p. 100 du PIB francophone, mais ne regroupent que le quart de la population. Les flux commerciaux du Nord vers le Nord représentent 60 p. 100 du total, du Nord vers le Sud 20 p. 100, du Sud vers le Nord 18 p. 100, et du Sud vers le Sud 2 p. 100.

Le deuxième obstacle majeur auquel la Francophonie doit faire face est le manque d'enthousiasme des milieux d'affaires. Mobiliser les acteurs privés, ceux qui font marcher l'économie et le commerce, est une priorité. Or, peu sont encore convaincus que l'espace francophone leur offre des possibilités intéressantes de développement et de travail.

Pourtant, certains arguments jouent en faveur de l'espace économique francophone. Quoi qu'on pense, il existe des terrains plus ou moins favorables pour implanter une société ou mettre en place des échanges commerciaux. De ce point de vue, l'environnement culturel et linguistique peut jouer un rôle non négligeable. Dans les pays membres de la Francophonie, des affinités existent : langue, culture, histoire, valeurs. Elles sont favorables à l'amélioration du partenariat économique. D'autant plus que partout la France, par exemple, mène des actions dans le domaine linguistique, culturel, éducatif, médiatique, scientifique, technique, qui alimentent et développent cet environnement. Elle s'appuie sur des réseaux souvent implantés de longue date et formés par les Alliances françaises, les centres culturels. Cet environnement, même s'il n'est pas en soi suffisant, est incontestablement favorable à une évolution vers le partenariat économique.

## **Un environnement favorable aux relations économiques**

Le deuxième atout dont peut se prévaloir la Francophonie est celui de la parenté des cultures juridiques. De ce point de vue, l'influence française est très importante. La coopération en matière juridique et réglementaire est d'ailleurs un domaine d'intervention privilégié de la France. L'évolution politique et institutionnelle globale de la Francophonie peut de la même manière jouer en faveur d'un développement sur le plan économique. La communauté francophone est, aujourd'hui, organisée. Elle peut compter sur des opérateurs qui réalisent des programmes d'action grâce à leurs dotations financières d'origine multilatérale (ACCT, Aupelf-Uref, TV5). Elle attire la candidature de nombreux États qui, dans le contexte géopolitique, créés par la fin de l'affrontement des deux blocs Est-Ouest sont à la recherche de nouvelles solidarités. L'élargissement de la communauté résulte de la dynamique engendrée par les

sommets, l'accroissement des moyens d'action des institutions, les efforts déployés pour mieux affirmer politiquement l'ensemble francophone sur la scène internationale. Cette dynamique peut aussi aider à donner vie et contenu à la notion d'espace économique francophone.

### **Les institutions économiques francophones**

Depuis 1987 et le Sommet de Québec où est apparue la notion d'espace économique francophone, certaines initiatives concrètes ont été prises au niveau institutionnel pour organiser les actions. Ainsi, c'est à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) que les sommets ont attribué la compétence dans le domaine économique. À Chaillot, elle a été mandatée pour amorcer la réflexion sur le partenariat économique et «développer le cas échéant, quelques programmes économiques dans les créneaux propres à la coopération multilatérale, soit la concertation, l'information et la communication». À Maurice, elle a été invitée à retenir en priorité dans sa programmation «des actions favorisant la mobilisation des sociétés et des groupes économiques de l'espace francophone pour concevoir des projets de développement économique». Le Forum francophone des affaires (FFA) est une organisation d'affaires non gouvernementale (financée par les adhérents et les subventions d'États et d'organismes multilatéraux francophones comme l'ACCT). Il bénéficie d'un statut privilégié puisque c'est la seule organisation de ce type à être considérée comme «institution de la Francophonie» par les sommets de chefs d'État. Il est né en 1987. En marge du Sommet de Québec, la réunion du premier FFA a permis à plus de 200 hommes d'affaires de se rencontrer sur l'initiative d'entrepreneurs québécois. Depuis cette date, des assemblés du FFA ont eu lieu à Dakar en 1989, à la Rochelle en 1991, à Maurice en 1993, à Cotonou en novembre 1995. Il s'est doté d'institutions permanentes. Le secrétariat international est l'organisme exécutif du bureau international du FFA (BIFFA) créé en 1989 et de la Conférence générale des membres. Il dispose d'un réseau de comités nationaux (24 en 1994, une quarantaine espérés pour Cotonou). La mission du FFA est de promouvoir les échanges entre opérateurs économiques francophones, de mettre en place des programmes de partenariat entre entreprises, de diffuser l'information grâce notamment à la Banque d'information des gens d'affaires (BIGA) qui dispose d'un fichier des entreprises adhérentes aux comités nationaux.

La Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) a été créée par le secrétariat d'État du Canada sur recommandation du premier Sommet de Paris en 1986. Depuis 1992, elle fait partie des programmes décentralisés de l'ACCT. Elle collabore avec la BIGA.

## **Le poids économique des pays francophones**

Le PNB total des pays de la Francophonie était en 1993 de 2 500 milliards de dollars soit 153 milliards pour les pays francophones d'Afrique, 566 pour ceux d'Amérique, 32 pour ceux d'Asie, 1 746 pour ceux d'Europe, 3 pour ceux d'Océanie. Les pays francophones ont réalisé 11 p. 100 de la production mondiale en 1993. La principale caractéristique de l'ensemble francophone est l'existence d'une forte disparité entre pays du Nord (10,5 p. 100 du PIB mondial) et du Sud (1,5 p. 100). Les pays industrialisés représentent 15,5 p. 100 du commerce mondial pour 2 p. 100 de la population. Les pays en développement ne représentent que 2 p. 100 du commerce international pour 6,5 p. 100 de la population. Le PNB par habitant s'étalait, en 1993, de 200 dollars dans les pays les plus pauvres de l'ensemble à plus de 20 000 dollars dans les plus riches.

Les échanges entre pays francophones représentent pour les États membres de cette communauté, 14 p. 100 de leurs échanges globaux. En 1992, ils s'élevaient à 5 p. 100 du total pour le Canada; entre 5 et 10 p. 100 pour la Bulgarie, Le Cap Vert, les Seychelles; entre 10 et 20 p. 100 pour le Cambodge, l'Égypte, la France; entre 20 et 30 p. 100 pour le Gabon; entre 30 et 40 p. 100 pour la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Sénégal; entre 40 et 50 p. 100 pour le Cameroun, le Luxembourg, le Tchad; et plus de 60 p. 100 pour le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Mali, le Zaïre.

Les flux les plus importants partent et arrivent de la France. En 1991, elle faisait partie des 4 principaux clients de 21 pays francophones et des 4 principaux fournisseurs de 30 d'entre eux.

**Mme Valérie Gas Le Progrès, vol. 2, no 4**